

3ème Incluse dans le No. 1.

Aux Honorables Chevaliers, Citoyens et Bourgeois, les Communes du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande, assemblés en Parlement.

Qu'il plaise à Votre Honorable Chambre :—

L'humble Pétition des Membres soussignés, élus pour servir dans l'Assemblée du Bas-Canada, et des Membres formant la minorité du Conseil Législatif, qui partagent les opinions du Peuple, des Communes de la Province du Bas-Canada, assemblés en Parlement Provincial.

Expose :—

QUE durant la dernière Session du Parlement Impérial, les Communes de la Province du Bas-Canada, au nom du Peuple qu'elles représentent, s'approchèrent de Votre Honorable Chambre, par leur Pétition, datée de Québec, 1er Mars mil-huit-cent-trente-quatre, exposant les Griefs dont souffrait le Peuple de la dite Province, provenus des principes vicieux qui servent de base à ses Institutions politiques, et aggravés par une suite d'Administrations arbitraires, auxquelles la Province a été soumise.

Que l'enquête qui a été instituée devant un Comité Spécial nommé par Votre Honorable Chambre, sur les Affaires du Canada, le quinzième jour d'Avril mil-huit-cent-trente-quatre, avait engagé le Peuple du Bas-Canada à espérer, que non seulement on ferait attention à la prière de sa Pétition, mais qu'on réparerait immédiatement les Griefs exposés, que vos Pétitionnaires ont raison de croire avoir été pleinement soutenus.

Que cet espoir, que vos Pétitionnaires ne peuvent croire déraisonnable, a acquis une nouvelle force par la retraite du ci-devant Secrétaire d'Etat de Sa Majesté pour les Colonies, le Très-Honorable E.-G. Stanley, et la nomination subséquente du Très-Honorable T.-Spring Rice, plus particulièrement après les déclarations répétées du Très-Honorable Secrétaire d'Etat pour les Colonies, que le Gouvernement de Sa Majesté était mû par le plus vif désir de rendre justice au Peuple de cette Province, en faisant disparaître les divers abus dont il souffre, et en lui accordant des garanties contre leur retour.

Que cependant vos Pétitionnaires regrettent d'avoir à exposer que non seulement la dite Pétition des Communes du Bas-Canada, à Votre Honorable Chambre, paraît avoir été totalement négligée, mais que de nouveaux abus sont venus peser sur le Peuple de cette Province, lesquels, s'ils ne disparaissent promptement, tendront à accroître à un degré alarmant les mécontentemens qui ont si long-temps régné, et alièneront finalement les affections du Peuple du Gouvernement d'Angleterre lui-même.

Qu'au nombre des Griefs additionnels dont le Peuple de cette Province a à se plaindre, il est un fait sur lequel vos Pétitionnaires appellent l'attention de Votre Honorable Chambre ; savoir : Que Son Excellence, Matthew Lord Aylmer, a été continué jusqu'à présent à la tête du Gouvernement de cette Province, après avoir été formellement accusé dans la dite Pétition de "conduite illégale, injuste et inconstitutionnelle," et après qu'il en a agi envers les Représentans du Peuple du Bas-Canada, d'une manière insultante pour ce Corps revêtu d'attributions Législatives, et propre à détruire le respect qui devrait être dû au Représentant de Sa Majesté.

Que les actes du Gouverneur en Chef, desquels le Peuple de cette Province continue d'avoir à se plaindre, ont été pour la plupart énumérés dans la sus-

dite